



Amiens, le 30 septembre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Le Recteur

Dossier suivi par :

Emmanuel Véziat
Réfèrent académique « mémoire et
citoyenneté »
Mel : emmanuel.veziat@ac-amiens.fr

Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'Education nationale de l'Aisne, de
l'Oise et de la Somme
Messieurs les directeurs diocésains
Monsieur le doyen du collège des IA-IPR
Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'académie – Inspecteurs
pédagogiques régionaux
Monsieur le doyen des IEN ET-EG
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale ET-
EG
Monsieur le doyen des IEN 1^{er} degré
Mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics et privés
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles primaires privées et
publiques

Copie pour information à M. Barcellini, Contrôleur général des
Armées, secrétariat d'Etat auprès du ministre de la Défense, en
charge des anciens combattants et de la mémoire

Objet : commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale –
cérémonies du 11 novembre 2014

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

La Picardie a été profondément marquée par la Première Guerre mondiale dont nous commémorons, cette année, le centenaire du début des opérations. Dans ce cadre, il est du plus haut intérêt que les jeunes générations puissent rendre hommage aux combattants qui, pour certains, ont fait le sacrifice de leur vie afin que nous puissions, aujourd'hui vivre dans la liberté et la démocratie.

J'attache le plus grand prix à une digne commémoration de ce centenaire qui révélera la profondeur de l'Histoire

Par conséquent, à l'occasion des prochaines cérémonies du 11 novembre, je souhaite vivement que **toute** école, **tout** collège et **tout** lycée de l'académie organise une action de commémoration. Pour éviter les contraintes inhérentes à l'organisation d'une action scolaire lors d'un jour férié, ces commémorations auront lieu, partout, **le vendredi 7 novembre 2014, à 11h00**. Cette unité de temps académique renforcera la portée symbolique de la commémoration.

Une telle démarche d'hommage et de mémoire s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Toutes les disciplines doivent y trouver et y prendre leur place car l'École a une mission essentielle à remplir au titre de la transmission de la mémoire de la Grande Guerre auprès des enfants et des jeunes, mémoire qui nourrit, encore aujourd'hui, une grande partie des valeurs de notre République.

A cet effet, il est indispensable de préciser ou de rappeler que « commémorer » est à distinguer de « célébrer » et que ce premier terme doit être entendu au sens de « se souvenir ensemble pour comprendre », « partager », « hériter pour continuer à construire ensemble », à différentes échelles, nationale, européenne voire mondiale. Comme l'écrivait Paul Ricoeur, « ce dont il s'agit c'est de rouvrir le passé sur l'avenir plus précisément sur l'avenir de ce passé ».

